



## **Tenter sa 2<sup>de</sup> chance en L.AS2 ou en L.AS3 (2<sup>e</sup> année ou 3<sup>e</sup> année de Licence Accès santé)**

### **Que sont les « L.AS2 » et « L.AS3 » ?**

Deux candidatures seulement sont possibles pour l'accès aux filières de santé. Si un étudiant issu de PASS souhaite tenter sa **2<sup>de</sup> candidature**, celle-ci ne pourra s'effectuer **qu'à compter d'une 2<sup>e</sup> année, voire en 3<sup>e</sup> année de licence, avec une mineure « Accès santé » : la L.AS2 ou la L.AS3.**

Le programme se compose alors des enseignements propres à la licence disciplinaire (Majeure disciplinaire ; 48 crédits Ects) auxquels s'ajoutent ceux de la mineure « Accès santé » (160 h, 12 crédits Ects), avec des enseignements issus du tronc commun du PASS et des spécialités de santé. Les enseignements de la mineure « Accès santé » sont proposés à distance, avec des demi-journées de regroupement (sur le campus Brabois-Santé).

**Pour pouvoir candidater à une filière de santé et prétendre l'intégrer, il faudra :**

- **Réussir l'année de L.AS (L.AS2 ou L.AS3) en 1<sup>re</sup> session** et en fonction d'un seuil d'admissibilité et du nombre de places disponibles ;
- Et, éventuellement, si l'étudiant n'est pas un « grand admis », **réussir le 2<sup>d</sup> groupe d'épreuves** (épreuve orale) ;
- La tentative à l'accès santé sera **décomptée au choix de l'étudiant** après ses résultats du 2<sup>d</sup> semestre.

## Modalités :

- POUR UN ETUDIANT DE PASS SOUHAITANT ARRETER A L'ISSUE DU SEMESTRE 1
- POUR UN ETUDIANT DE PASS QUI N'A PAS OBTENU LA MOYENNE A L'ISSUE DE SON ANNEE :

**Inscription dans une L1** (1<sup>re</sup> année de licence) de préférence dans une mention qui lui plaît et qui le motive et/ou dans laquelle il est susceptible de réussir. La validation des 60 crédits Ects de cette L1 lui permettra ensuite de **s'inscrire en L2 (2<sup>e</sup> année de licence) et de suivre la mineure « Accès santé » pour tenter sa 2<sup>de</sup> candidature.**

**NB1 :** Si l'étudiant s'inscrit dans une L1 proposant une mineure Accès santé, il ne pourra pas suivre cette mineure, ni tenter sa 2<sup>de</sup> candidature en filière de santé durant cette année.

**NB2 :** L'étudiant pourra tout aussi bien attendre d'être en L3 (3<sup>e</sup> année de licence) pour suivre la mineure Accès santé et tenter sa 2<sup>de</sup> candidature.

⇒ **Admission en licence 1 :** via la plateforme Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>), du 19 janvier au 12 mars 2026.

- POUR UN ETUDIANT DE PASS REÇU-COLLE :

**Candidature en vue d'une inscription en licence 2. Attention** aux dates limites de candidature, qui varient d'une licence à l'autre. Si l'étudiant est admis, il pourra suivre la mineure « Accès santé » et tenter sa 2<sup>de</sup> candidature.

**NB1 :** La réussite à l'UE mineure permet une admission de droit en 2<sup>e</sup> année de la licence correspondante. Mais, il est bien sûr possible de candidater à une autre L2 que celle de la mineure et dans ce cas l'admission se fait sur dossier. **Le choix de la L2 doit avant tout être guidé par l'intérêt** pour la discipline enseignée, ce qui favorisera la réussite. Dans tous les cas, les démarches d'admission passent par la plateforme e-candidat.

**NB2 :** L'étudiant pourra tout aussi bien attendre d'être en licence 3 pour la suivre et tenter sa 2<sup>de</sup> candidature.

⇒ **Admission en licence 2 :** via la plateforme ecandidat <https://ecandidat.univ-lorraine.fr> à partir de la mi-mars 2026.

⇒ **Plus, par précaution, inscription en licence 1** : via la plateforme Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>, du 19 janvier au 12 mars 2026. **Attention** : pas d'accès à la mineure « Accès santé » en L1 !

**Attention** :

- *en L2 et en L3 Sciences pour la santé, le nombre d'inscrits en mineure « Accès santé » est limité ;*
- *pas de L.AS2 ni de L.AS3 LEA (Langues étrangères appliquées), ni en L3 administration publique*

**Plus d'infos :**

- [www.tutoweb.net](http://www.tutoweb.net)
- [pass-las-contact@univ-lorraine.fr](mailto:pass-las-contact@univ-lorraine.fr)

## BESOIN DE FAIRE LE POINT SUR VOTRE ORIENTATION ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en vue d'un entretien personnalisé avec un-e Psychologue de l'éducation nationale-Conseiller-ère en orientation scolaire et professionnelle du SOIP (Service d'orientation et d'insertion professionnelle), que ce soit à Metz, Nancy ou Vandœuvre.

**Accueil sur place** : du lundi au jeudi, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

**Accueil téléphonique** : du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

**Accueil en visio** : le vendredi, de 9 h à 11 h 30  
(rejoindre l'accueil : <https://u2l.fr/accueilsoip>)

### À Metz

Campus du Saulcy  
Bât. SHS – 1<sup>re</sup> entrée  
57 012 Metz cedex 1  
**03 72 74 03 62**

### À Nancy

Campus LSH  
Maison de l'Étudiant  
2<sup>D</sup> étage  
23, bd Albert 1<sup>er</sup>  
54 000 Nancy  
**03 72 74 03 61**

### À Vandœuvre

Campus Aiguillettes  
Espace de services  
Aiguillettes - ESA  
Rue du Jardin  
botanique  
54 600 Villers-lès-  
Nancy  
**03 72 74 03 60**

[soip-contact@univ-lorraine.fr](mailto:soip-contact@univ-lorraine.fr)

<http://u2l.fr/soip>

Màj 24/11/2025

